



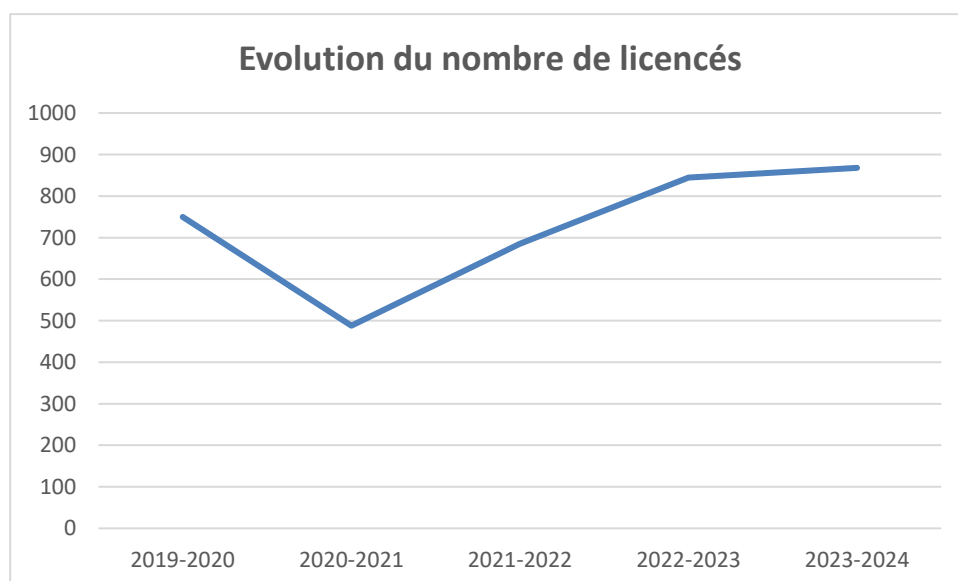
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2024 RAPPORT FINANCIER 2023

La saison 2023-2024 est marquée par une légère progression du nombre de licenciés. Ainsi, 868 personnes ont choisi de valider une inscription auprès de notre club de gymnastique pour cette nouvelle saison, soit 23 licenciés de plus.

Nous tenons à remercier chaleureusement nos adhérents et leurs parents pour la confiance qu'ils nous ont témoignée ainsi que nos entraîneurs.

Evolution du nombre de licenciés sur les 5 dernières années

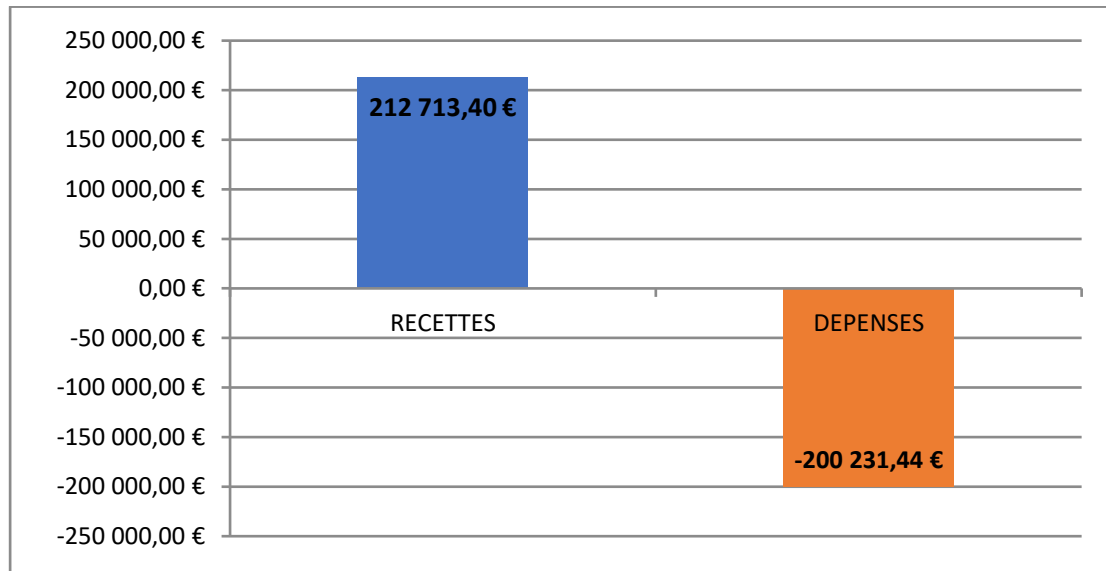
2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
750	488	685	845	868



868, correspond au plus grand nombre de licenciés que VSGYM a pu avoir depuis sa création.

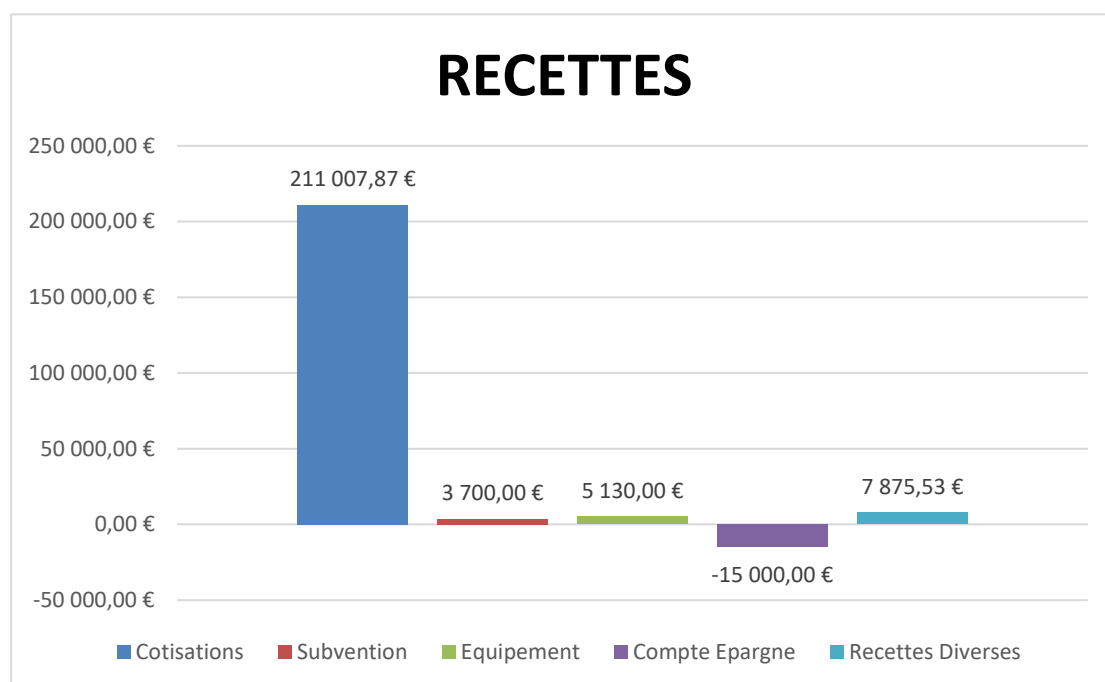
Bilan Financier 2023

- Solde bancaire compte courant était de 23913,10 € sur le CIC au 31/12/2022.
- La balance Recettes / Dépenses pour l'année 2023 s'établit comme suit :



- Le solde bancaire compte courant était à 42254,32 € sur le CIC au 31/12/2023.
- Le solde du livret A était lui à 70 012,77 € sur le CIC au 31/12/2023. Ces sommes sont placées au fur et à mesure des encaissements des cotisations en début de saison et ensuite réutilisées chaque mois pour nous permettre de faire face à toutes nos dépenses.

DETAIL DES RECETTES 2023

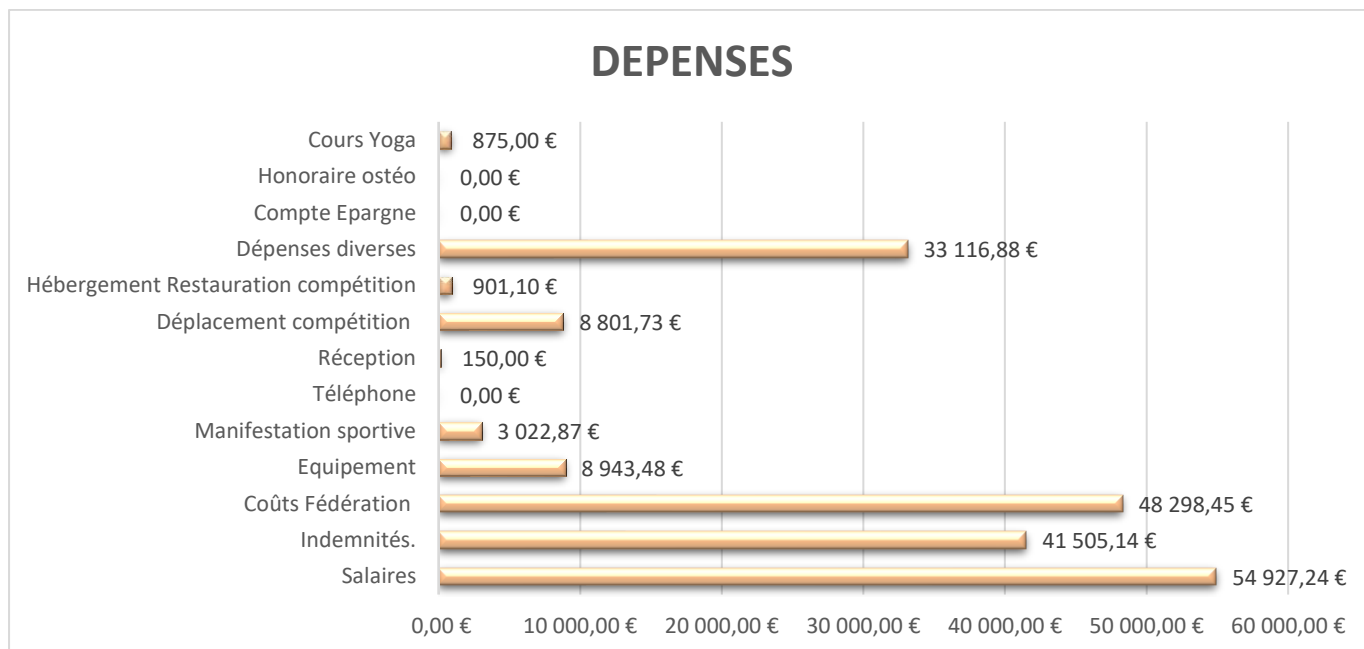


- En 2023, Les recettes sont générées à 99% par les cotisations, soit 211 007,87 €.
- 1,74% pour la part subvention qui correspond au remboursement de la part de la ville pour la moquette du praticable, soit 3700 €
- 2,41 % correspondant à l'achat ou la location de justaucorps, soit 5130 €.
- 3,70 % correspondant aux inscriptions aux stages effectués toutes les vacances scolaires (à part celle de Décembre) et 600 € de subvention du collège obtenue en Septembre 2023, soit 7875,53 €
- - 7,05 % correspondant aux transferts de compte courant et épargne tout au long de l'année, soit – 15000 €

La subvention annuelle octroyée par VS a augmenté cette saison (nous n'avons pas le montant exact attribué, environ 39 000 €) mais ne permet pas de régler l'ensemble des cotisations sociales de nos salariés.

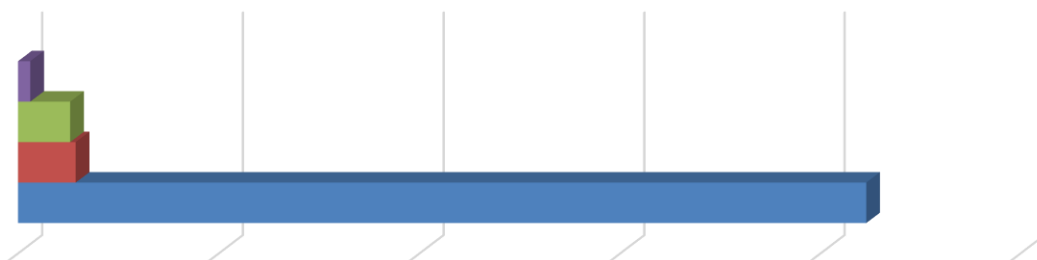
DETAIL DES DEPENSES 2023

- Les dépenses sont constituées comme suit :



- Le club est composé de 22 entraîneurs : 3 salariés, 1 encadrant Yoga et 18 autres franchisés. Leurs rémunérations représentent environ 42 % des dépenses globales soit 93 835,48 €, contre 112 338,99 € en 2022.
- L'investissement pour l'équipement 8 943,48 € (environ 4 % des dépenses globales), contre en 20 408.63 € 2022.
- Les frais de fédération de 48 298,45 €, représentent environ 24% de la dépense globale (49 145,70 € en 2022). Ils se répartissent comme suit :

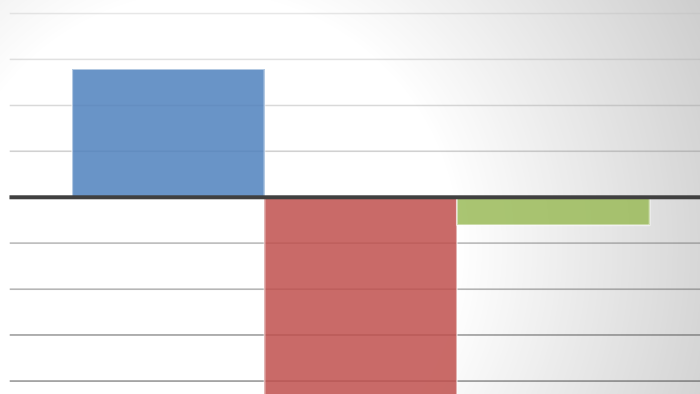
SYNTHESE DEPENSES FEDERATION



	1
Formation	610,00 €
Jugement	2 596,90 €
Engagement	2 869,57 €
Licences	42 285,98 €

- Les frais de déplacements et d'hébergement en compétition concernent les déplacements en compétitions nationales. En 2023, il y a eu principalement un déplacement en Corse. Ils se répartissent comme suit ;

Compétitions nationales



	1
Participation gymnaste	5 580,00 €
Déplacement	-8 801,73 €
Hébergement Restauration	-1 212,65 €

- Les manifestations sportives concernent les fêtes Baby (en Décembre) et le gala de fin d'année (en Juin). Cela représente 1 %.
- Dans les dépenses diverses, il y a les 30 000 € que VS a prélevé de notre compte pour rembourser une part de notre dette que l'on a en cours (qui était à environ 85 000 € - 30 000 € = 55 000 €).

PREVISIONS

La Balance 2023 en cours de validation par Villemomble Sport et nos Commissaires aux comptes. Je n'ai donc pas le résultat de l'année 2023.

S'il nous reste 55 000 € de dette et qu'on touche 39 000 €, il restera 16 000 € de dette.

Mais il ne faut pas oublier les charges sociales et patronales des salaires de cette saison. Nous n'avons pas connaissance du montant total de ces charges.

Le montant de la subvention a été augmentée mais pas assez et espérons qu'elle sera encore augmentée au regard du nombre de nos licenciés et des résultats à haut niveau à plusieurs Championnats de France. Nous devrions toucher une subvention pour les 2h de sport au collège et une autre courant Juin pour l'aide aux déplacements aux Championnat de France (environ 3000 €)

Nous avons fait beaucoup d'efforts pour essayer de limiter les dépenses :

- Fusion de certains groupes afin d'augmenter les effectifs et diminuer le montant des franchises
- Fermeture d'un groupe adulte dont l'effectif ne permettait pas d'être à l'équilibre financier
- Diminution du nombre d'heures d'un salarié (Stéphane DOCET)
- Nouveau barème pour les juges et aide des parents aux déplacements aux Championnat de France (plus près cette année)
- Pas beaucoup de dépenses pour du nouveau matériel ou autre.

À la suite d'un contrôle URSSAF que VS a eu le premier semestre 2024, il ne sera plus possible sur 2024 d'indemniser les entraîneurs sur la base des franchises actuelles. VS nous remet un tableau expliquant le nouveau système à mettre en place pour 2024 avec des contrats sur lesquels seront prélevées des cotisations sur la base d'une assiette forfaitaire ou des nouveaux salariés si les entraîneurs ont les diplômes qui donnent le droit à une rémunération (minimum CQP ou BPJEPS ou DEJEPS ou Licences STAPS).

Il faudra payer environ 18000 € pour ce redressement d'ici la fin Aout, courant Septembre 2024.

La problématique avec ce nouveau système est que les formations sont chères (CQP environ 2500 €, BPJEPS environ 6000 €) et ont des volumes horaires importants. Nous allons essayer de former des personnes qui le veulent ou qui le peuvent mais il y a encore beaucoup d'étudiants ou des personnes qui travaillent déjà la journée et n'ont pas le temps, pour le moment, de pouvoir se former. Nous espérons pouvoir en former quand même. Pour le reste, nous allons faire le système de l'assiette forfaitaire dont les charges seront directement calculées.

Pour toutes ces raisons, il a été décidé d'augmenter la cotisation la saison prochaine pour pouvoir pallier aux charges supplémentaires.

Carlne POYAU
Trésorière



Vincent ISKRA
Président VSGYM



VILLEMOMBLE SPORTS
Section Gymnastique
S.A.S. 18.120
Rue du Bois Rousselet
93260 VILLEMOMBLE